

Transport scolaire pour les élèves résidant à FUVEAU scolarisés à Fuveau, Gardanne, Aix en Provence et sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (voir plan joint)

Compétence Métropole Aix Marseille Provence

Où s'inscrire ?

Les inscriptions et le paiement se font en ligne **à partir du 9 juillet 2018, sur le site internet** : <https://www.transports-scolaires.ampmetropole.fr>
Pour vous aider, vous pouvez contacter le : 0 800 710 588

Pour qui ?

- Etre âgé de 3 ans
- Etre scolarisé de **la maternelle jusqu'au lycée** (les étudiants doivent se rendre en agence Métropolitaine)
- Effectuer un trajet domicile-établissement scolaire
- Etre domicilié sur le territoire de la Métropole, à plus de 3 km de son établissement scolaire.

Quel abonnement ?

- 1. PASS SCOLAIRE sans RTM** (Réseau Transport Marseillais) **60€ l'année**
- 2. PASS SCOLAIRE avec RTM** (Réseau Transport Marseillais) **220€ l'année**
- 3. Réduction prise en charge Métropole**
 - bénéficiaires CMUC et boursiers = **50%** sur l'abonnement
 - famille nombreuse = **20%** par enfant à partir de **3 enfants à charge**

Que faut-il fournir pour l'inscription ?

- Une photo d'identité couleur
 - pièce d'identité
 - justificatif de domicile
 - certificat de scolarité pour les + de 16 ans
 - justificatif pour les tarifs réduits : boursiers (attestation de bourse année en cours ou à défaut année précédente), CMUC (attestation CPAM de - de 3 mois), familles nombreuses (copie du livret de famille)
- ATTENTION :**
- ✓ L'élève possédant une carte de transport doit renseigner son n° de Carte
 - ✓ L'élève ne possédant pas de carte : celle-ci lui sera envoyée au domicile par la Métropole.

Que faut-il faire en cas de perte de vol de la carte?

Pour obtenir un duplicata, il faut se rendre dans l'une des 8 agences métropolitaines (Gare routière AIX EN PROVENCE, MARSEILLE ST CHARLES, AUBAGNE, VITROLLES, MARTIGUES, SALON DE PROVENCE MIRAMAS, LA CIOTAT) muni des pièces suivantes :

- Une photo d'identité couleur
- pièce d'identité
- justificatif de domicile
- tarif duplicata = 10€

Où se renseigner ?

Pour toute information, vous pouvez contacter le Service des Transports:
Au 0442656504 ou cbernard@mairie-fuveau.com ou vous rendre à l'accueil de la mairie

Sur le site www.lepilote.com

Contactez le 0800 710 588

Transport scolaire pour les élèves résidant à Fuveau et scolarisés dans une autre commune en dehors du Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Compétence Région PACA

Pour obtenir une aide forfaitaire au transport

Où se renseigner ?

Au service Transport de la Mairie de la Mairie : 0442656504.

Où s'inscrire ?

La famille doit télécharger et imprimer le dossier sur

<https://www.transportscolaire.regionpaca.fr>

Elle doit retourner le fiche d'inscription dûment remplie et accompagnée de toutes les pièces justificatives par courrier à la Maison Régional du Vaucluse

Tout dossier incomplet sera rejeté

Aucun dossier ne sera réceptionné après le 31/12/2018

Pour qui ?

Les élèves qui sont scolarisés hors du périmètre Métropolitain et qui n'ont pas de moyens de transports collectifs (réseau routier de transport régional, TER régional...)

Quelles sont les pièces à fournir ?

- certificat de scolarité
- RIB au nom du représentant légal
- justificatif de domicile de - 3 mois
- Attestation de quotient familial inférieur à 700€

Comment est calculé le montant aux aides forfaitaires

- L'aide forfaitaire est calculée sur la base du quotient familial et sur le nombre de kilomètres effectués entre le domicile et l'établissement scolaire ou le point d'arrêt et l'établissement scolaire.
- Le paiement des aides forfaitaires au transport est soumis à la vérification de la présence de l'élève dans l'établissement scolaire.
- Un seul paiement est effectué courant du mois de juin.

Pour les élèves 1/2 pensionnaires :

Distance aller domicile / établissement ou domicile point d'arrêt	De 5km à 10km	De 11 km à 20 km	Plus de 21 km
Quotient familial <700€	403 €/an	756 €/an	1108 €/an
Quotient familial > 700€	336 €/an	630 €/an	923 €/an

Pour les élèves internes :

Distance aller	De 10 à 30 km	De 31 à 60 km	De 61 à 100 km	De 101 à 200 km	Au-delà de 200 km
Quotient familial <700 €	116 €/an	311 €/an	544 €/an	1166 €/an	1620 €/an
Quotient familial >700 €	97 €/an	259 €/an	443 €/an	972 €/an	1350 €/an

ZOU ! Études par le train

Vous êtes collégien, lycéen, étudiant ou apprenti, vous avez moins de 26 ans ? Pour 15 € par an, bénéficiez de trajets illimités sur votre parcours domicile-études et de 50% de réduction sur tous vos autres déplacements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

QUELS AVANTAGES ?

- ✓ Déplacement illimité sur le trajet domicile-études (défini lors de l'achat) en TER sur la région PACA.
- ✓ 50% de réduction sur tous les autres trajets en TER en PACA.
- ✓ Abonnement valable du 1er septembre au 31 août.

POUR QUI ?

Collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle et élèves suivant des études en Sanitaire et Social de moins de 26 ans, sur présentation des justificatifs demandés (voir onglet « pièces justificatives »)

A QUEL PRIX ?

15 € par an pour bénéficier du tarif

COMMENT L'OBTENIR ?

Après d'un guichet SNCF de la région PACA. Ce tarif y sera chargé sur une carte ZOU! (voir onglet « obtenir une carte ZOU! »)

RENOUVELLEMENT ?

A partir du 1^{er} août, présentez votre carte billettique ZOU ! (ou carte portant le label optima) au guichet de la gare SNCF de votre choix avec :

- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture énergie ou téléphone/internet ou quittance de loyer...) et déclaration sur l'honneur si nécessaire,
- ✓ un certificat de scolarité pour l'année scolaire concernée,
- ✓ 15€ d'ouverture de droits.